

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis-Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Téléphone: +251 115 517 700 Fax: +251 115 517844  
Site Internet: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA SCIENCE  
ET DE LA TECHNOLOGIE**

**PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE LA CONFÉRENCE DE L'UA DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION  
11-13 MAI 2011  
NAIROBI (KENYA)**

**Ext/AU/EXP/COMEDAF IV/3e(I)**

**PROTOCOLE D'ACCORD**

**Premier projet  
Protocole d'accord  
Entre**

**L'Université panafricaine d'une part et le gouvernement de ... .. d'autre part  
relatif à la création du rectorat Présidence de l'Université panafricaine**

L'Université panafricaine (ci-après dénommée l'UPA) et le gouvernement de ... ..  
(ci-après dénommé le gouvernement), ci-après dénommées les Parties :

**Considérant** les dispositions du Statut de l'UPA adopté ... .. (date) ;

**Considérant** que l'UPA est une institution de l'Union africaine et qui profite à tous ses États membres ;

**Considérant également** que ... .. ((Date), le Bureau de la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine (Bureau de la COMEDAF) a autorisé la création du Rectorat Présidence de l'UPA dans ... .. (Pays) ;

**Prenant note** de l'approbation du gouvernement de ... .. concernant la création du Rectorat Présidence de l'UPA sur son territoire ;

**Désireux** de préciser par le présent Protocole d'accord, les termes et les conditions relatives à la création et au fonctionnement du Rectorat de la PAU ;

**Sommes convenus de ce qui suit :**

## **CHAPITRE PREMIER DÉFINITIONS**

Aux fins du présent Protocole, à moins que le contexte n'exige ou ne permette un sens différent, on étend par les mots et expressions énumérés ci-dessous :

- a. « Recteur Président » : le Recteur Président de l'Université panafricaine ;
- b. « Autorités compétentes », les autorités telles que prévues par les lois et règlements du ... .. (Pays) ;
- c. « Fonctionnaires », le personnel du Rectorat ayant au moins le grade de directeur.
- d. « Locaux », les bâtiments ou parties de bâtiments occupés en permanence ou temporairement par le Rectorat Président de l'UPA ... .. (Pays)
- e. « Archives », tous les dossiers, toutes les correspondances, tous les documents enregistrements appartenant ou détenus par l'UPA, où qu'ils se trouvent

## **CHAPITRE II LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINNE (UPA)**

### **Article Premier**

Le gouvernement facilite la localisation et l'acquisition d'immeubles pour les besoins de l'UPA, y compris la résidence du Recteur ainsi que tous les autres bâtiments ou infrastructures pour répondre aux besoins de l'UPA et pour le logement de son personnel.

### **CHAPITRE III IMMUNITÉS ET PRIVILÈGES**

#### **Article 2**

Le personnel et les étudiants de l'UPA qui ne sont pas citoyens du pays hôte et qui n'y résidaient pas avant leur admission bénéficient, sur le territoire du ... .. (pays), des privilèges et immunités accordés au personnel de l'Union africaine conformément aux articles V, VI et VII de la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'Organisation de l'unité africaine conclue à Accra (Ghana) en octobre 1965.

#### **Article 3**

L'UPA, ses biens, fonds et avoirs jouissent de l'immunité contre les poursuites concernant toute forme d'action juridique. Aucune forme d'ingérence et de saisie n'est exercée contre la PAU, ses biens, fonds et avoirs.

#### **Article 4**

Toutes les archives et tous les documents de l'UPA, où qu'ils se trouvent, sont inviolables.

#### **Article 5**

Les locaux de l'UPA sont inviolables et sont placés sous la supervision et l'autorité directe de l'UPA. Ainsi, les autorités compétentes ne peuvent pénétrer dans les locaux, sauf avec le consentement exprès du Recteur ou de son représentant.

#### **Article 6**

L'UPA a le droit de mettre en place des règlements applicables dans ses locaux et de créer les conditions appropriées pour son fonctionnement.

#### **Article 7**

1. Les fonctionnaires compétents représentant le gouvernement, comme les fonctionnaires des services judiciaires administratifs, les officiers militaires ou de police n'ont pas accès aux locaux de l'UPA pour s'acquitter de leurs fonctions officielles, sans l'approbation du Recteur ou de son représentant.
2. L'UPA ne permet pas que ses locaux deviennent le refuge d'individus qui tentent d'échapper à l'arrestation et à une procédure judiciaire menée par ... .. (pays).
3. Tout le personnel de l'UPA est tenu de respecter toutes les lois nationales du pays hôte et d'y adhérer.

### Article 8

Les autorités compétentes de ... .. (Pays) prennent les mesures appropriées pour protéger les locaux de l'UPA contre les intrusions et éviter de troubler la paix de l'UPA.

À cet égard, le gouvernement fournit à l'UPA la même protection qu'il accorde aux organisations internationales et aux missions diplomatiques établies dans le territoire de ... .. (pays).

## CHAPITRE IV ENTRÉE, SÉJOUR ET DÉPART

### Article 9

1. Le gouvernement prend les mesures appropriées pour faciliter l'entrée, le séjour et le départ, ainsi que la libre circulation sur le territoire de ... .. (Pays) des personnes suivantes voyageant dans le ... .. (Pays) pour assurer leurs fonctions, réaliser des études ou en missions officielles :
  - Le personnel enseignant et de recherche de l'UPA ;
  - Les étudiants de l'UPA ;
  - Les membres élus et non élus du Conseil de l'UPA, y compris le Président ;
  - Les membres du Conseil d'administration de l'UPA ;
  - Les représentants des partenaires et les principaux partenaires thématiques, les directeurs des instituts de l'UPA et les coordonnateurs des centres de l'UPA et le personnel administratif, technique et d'appui de l'UPA ;
  - Les experts invités ;
  - Les personnes autres que le personnel de l'UPA travaillant pour l'UPA ;
  - Les parents à la charge des personnes susmentionnées dans le présent paragraphe au cours de la période de leurs fonctions et missions.
2. L'UPA communique au gouvernement, par le biais du Ministère des Affaires étrangères, la liste de son personnel et des étudiants mentionnés au paragraphe (1). Les autorisations d'entrée et les visas pour ces personnes, le cas échéant sont délivrés rapidement et gratuitement.
3. Les personnes visées au paragraphe (1) se déplacent librement sur le territoire de ... .. (Pays) dans le respect des lois et règlements en vigueur concernant l'accès à certains lieux ou localités.

### Article 10

L'UPA s'engage à coopérer avec le gouvernement afin d'éviter toute interférence avec la sécurité nationale de ... .. (Pays).

## **CHAPITRE V COMMUNICATIONS, PUBLICATIONS ET SERVICES PUBLICS**

### **Article 11**

L'UPA jouit dans ... .. (Pays), pour ses communications officielles, du même traitement que le gouvernement accorde aux missions diplomatiques et aux organisations internationales basées à ... .. (Pays) en matière des priorités et des tarifs.

### **Article 12**

1. Le gouvernement n'a pas le droit d'inspecter les correspondances officielles de l'UPA. En conséquence, ces correspondances ne sont pas soumises à la censure.
2. L'UPA a le droit d'utiliser des codes, d'envoyer et de recevoir des correspondances officielles par courrier ou sacs scellés qui jouissent des mêmes privilèges et immunités que les magazines et valises diplomatiques.
3. L'UPA a le droit d'effectuer librement des publications dans l'intérêt de l'UPA dans ... .. (Pays) à condition que cela se fasse dans le respect des réglementations nationales et internationales sur la protection des droits de propriété intellectuelle dans ... .. (Pays)

### **Article 13**

1. Le gouvernement fournit les services publics à l'UPA, dans les mêmes conditions accordées aux missions diplomatiques et organisations internationales basées à ... .. (Pays).
2. Les services publics comprennent l'électricité, l'eau, l'évacuation des eaux usées,, le gaz, la poste, le téléphone, le télégraphe, le système d'égards, la protection contre l'incendie, le transport local, etc.
3. En cas d'interruption ou menace d'interruption de l'un de ces services publics, le gouvernement prend les mesures appropriées pour s'assurer que les besoins de l'UPA sont aussi importants que ceux des ministères publics et prendra les mesures appropriées pour veiller à ce que le travail de l'UPA ne soit pas compromis.

## **CHAPITRE VI RÉUNIONS ET SÉMINAIRES**

### **Article 14**

Pour ses activités, l'UPA peut organiser des réunions dans les locaux du Rectorat et dans d'autres endroits sur le territoire de ... .. (Pays). Dans ce dernier cas, l'UPA en informe le gouvernement en vue de garantir la liberté d'expression et de discussion, et d'assurer la sécurité des locaux et des participants.

## CHAPITRE VII FACILITES FINANCIERES ET FISCALES

### Article 15

L'UPA, ses biens, revenus et actifs sont exonérés de tous impôts, droits et taxes douanières. Cette exonération s'applique en particulier à :

1. Tous les impôts directs et indirects en vigueur dans ... .. (pays).
2. Tous les droits et taxes ou autres commission et restrictions sur les taxes à l'exportation et à l'importation

### Article 16

Les étudiants et le personnel de l'UPA qui ne sont pas citoyens du pays hôte et qui n'y résidaient pas avant leur admission bénéficient sur le territoire de ... .. (Pays), du droit d'importer leur mobilier et leurs effets personnels hors taxes dans les 12 mois à compter de leur première prise de fonction à l'UPA.

### Article 17

Le personnel et les étudiants de l'UPA qui ne sont pas citoyens du pays hôte et qui n'y résidaient pas avant leur admission jouissent des mêmes privilèges sur le territoire de ... .. (Pays) :

1. Les mêmes privilèges relatifs aux facilités de change que ceux qui sont accordées par ... .. (Pays) aux missions diplomatiques et aux organisations internationales ;
2. La possibilité d'avoir ... .. (Pays), des comptes domiciliés, locaux et à l'étranger ailleurs dans tout autre pays avec des titres étrangers et d'autres biens mobiliers et d'acquérir des bâtiments sous réserve des lois et règlements en vigueur dans ... .. (Pays) ;
3. Le droit de transférer hors de ... .. (Pays) des sommes dans une autre devise que ... .. (la monnaie du pays d'accueil) sans aucune restriction ou limitation, à condition qu'ils puissent prouver qu'ils en sont propriétaires légitimes.

### Article 18

1. Les taxes applicables et le partage du produit de la propriété intellectuelle, sauf disposition contraire dans le Protocole d'accord, tous les frais de fonctionnement liés à ou découlant du présent Protocole d'accord ou de tout droit, sous la forme de permis, droits de timbre, frais d'inscription des étudiants, de consultation etc. Le produit est partagé entre l'Université panafricaine et l'université hôte

## **CHAPITRE VII FONCTIONNAIRES, PERSONNEL ET EXPERTS DE L'UPA**

### **Article 19**

Les fonctionnaires, le personnel et les experts de l'UPA, à l'exception des citoyens de ... .. (Pays), jouissent sur le territoire de ... .. (Pays), des immunités, exonérations et privilèges suivants :

1. Exonération de l'impôt sur le revenu de ... .. (pays) prélevé des salaires et émoluments versés par l'UPA ;
2. Exonération de toute obligation de service national, à l'exception des membres du personnel et des étudiants qui sont citoyens du ... .. (Pays) ;
3. Immunité contre les poursuites judiciaires pour les discours, les documents ou les actes dont ils sont responsables dans l'exercice de leurs fonctions officielles ;
4. Immunité contre la saisie de leurs bagages officiels ;
5. Exonération de toutes les formalités pour les étrangers et l'immigration ;
6. La même protection et facilité de rapatriement pour eux-mêmes, les membres de leur famille et les personnes à leur charge en tant que membres des missions diplomatiques et des organisations internationales, en temps de crise internationale.

### **Article 20**

Outre, les immunités, exonérations et privilèges mentionnés dans les articles précédents, le Recteur et son représentant, à moins qu'ils ne soient citoyens de ... .. (Pays) jouissent pour eux-mêmes et leurs familles, des immunités, exonérations et privilèges dans les mêmes conditions et suivant les mêmes procédures que le gouvernement applique aux chefs de missions diplomatiques.

### **Article 21**

Les fonctionnaires, étudiants, personnels et experts de l'UPA, qui sont des citoyens du ... .. (Pays) ne bénéficient pas des immunités, exonérations et privilèges prévus à l'article 19, paragraphe (1) et (3).

### **Responsabilité**

Les fonctionnaires, les étudiants, du personnel et experts de l'UPA ne doivent effectuer aucune tâche contraire à celles qui leur sont assignées.

### **Article 22**

Les conjoints et les personnes à charge du personnel de l'UPA ont le droit de travailler dans ... .. (Pays). Les autorités compétentes doivent délivrer rapidement les licences ou autorisations nécessaires. Les revenus de ces emplois sont soumis à l'impôt conformément à la législation en vigueur dans ... .. (Pays).

### **Article 23**

Le gouvernement délivre aux fonctionnaires et au personnel de l'UPA des cartes d'identité diplomatique qui serviront à les identifier et à certifier qu'ils bénéficient des immunités, exonérations et privilèges prévus à l'article 18.

### **Article 24**

L'UPA veille à ce qu'il n'y ait pas d'abus des immunités, exonérations et privilèges accordés à l'UPA.

### **Article 25**

Les étudiants de l'UPA sont autorisés à travailler pendant 20 heures au moins et 30 heures au plus par semaine, et les revenus de ce travail sont soumis aux règles fiscales et du travail conformément à la législation en vigueur dans le pays hôte.

## **CHAPITRE X DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **Article 26**

L'UPA et le gouvernement concluent d'autres accords nécessaires pour atteindre les objectifs du présent Protocole d'accord.

## **CHAPITRE XI RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET ARBITRAGES**

### **Article 27**

1. Tout différend pouvant surgir entre les Parties en ce qui concerne l'interprétation ou l'application du présent Accord est réglé par voie de négociation ou toute autre forme de règlement à l'amiable.
2. Dans le cas où le règlement par voie de négociation ou toute autre méthode ne peut être obtenu, l'affaire est renvoyée à un tribunal composé de trois arbitres, dont deux sont nommés par l'UPA et le gouvernement de ... .. , respectivement, et le troisième choisi par les deux premiers ou, s'ils ne parviennent pas à s'entendre sur le troisième arbitre, par le Président de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme.

## **CHAPITRE XII DISPOSITIONS FINALES**

### **Article 28**

1. Le présent Protocole d'accord entrera en vigueur à la date de sa signature.
2. Le présent Protocole d'accord est entré en vigueur pour une durée indéterminée.



3. Le présent Protocole d'accord peut être révisé ou modifié d'un commun accord, sur demande écrite de l'une des deux parties. Toute modification adoptée entrera en vigueur à la date de la dernière notification reçue par les deux Parties.
4. Le présent Protocole d'accord s'applique à toutes les personnes concernées, que le gouvernement de ... .. entretienne ou non des relations diplomatiques avec l'État membre auquel l'individu appartient.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé et cacheté le présent Protocole d'accord en deux exemplaires en ... .. (Langues), les deux textes faisant également foi.

Fait le ... .. (date)

Pour le gouvernement de -----  
Pour l'Université panafricaine ... ..